



# ***Franco Fun Festival***

***30-31/03 & 01/04/2018***

## ***REGLEMENT PARTICULIER***

### **Chapitre I. Organisation.**

#### **Article 1. Définition de la compétition.**

Le «Franco Fun Festival» a le statut d'une compétition nationale OPEN.

La compétition est composée du championnat European VW Fun Cup, et des manches hors championnat pour les séries et/ou championnats Fun Cup France et Mitjet 2L Endurance.

#### **Article 2. Organisation.**

La compétition sera organisée par Kronos Events, Rue des Pieds d'Alouettes 37 à 5100 Naninne en conformité avec les prescriptions du Code Sportif International de la FIA, les prescriptions du RACB Sport, les règlements sportifs et techniques spécifiques des séries composant la compétition, le présent règlement particulier et additionnel ainsi que ses annexes. Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).

Les règlements sportifs des championnats et/ou séries figurent à l'adresse suivante : [www.racb.com](http://www.racb.com), [www.funcup.net](http://www.funcup.net) et [www.mitjetendurance.com](http://www.mitjetendurance.com).

De par leur engagement, tous les concurrents et pilotes s'engagent à respecter ces textes et à considérer le présent règlement comme faisant partie intégrante du règlement spécifique de leur coupe, série ou championnat.

En cas de divergences d'interprétation du présent règlement, seul le texte français fera foi.

#### **Article 3. Informations spécifiques à la compétition.**

3.1 Nom de la compétition : «Franco Fun Festival»

3.2 Autorité Sportive Nationale : Royal Automobile Club of Belgium  
RACB Sport  
Rue d'Arlon 53  
1040 BRUXELLES  
Belgique  
Téléphone : +32 22 87 09 11  
Fax : +32 22 30 75 84  
E-mail : [sport@racb.com](mailto:sport@racb.com)



### 3.3 Organisateur :

Kronos Events SA  
Rue des Pieds d'Alouettes 37  
5100 NANINNE  
Belgique  
Téléphone : +32 81 63 23 80  
Fax : +32 81 40 17 25  
E-mail : races@kronosevents.be  
Au circuit : Téléphone : +32 87 64 67 91 (local 115)

### 3.4 Secrétariat et permanence :

Jusqu'au 29 mars 2018 à 18h00 :  
Voir à Organisateur  
Nathalie Dambremé +32 494 51 70 88  
Laurent Voogt +32 494 51 70 87  
À partir du 30 mars 2018 à 10h00 : Circuit de Spa-Francorchamps.

### 3.5 Date et lieu de la compétition :

30, 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2018  
Circuit de Spa-Francorchamps, Route du Circuit 55, 4970  
Francorchamps

### 3.6 Circuit :

Circuit de Spa-Francorchamps, 7004 m  
Sens de la course : sens des aiguilles de la montre.

### 3.7 Engagement :

à rentrer auprès de l'organisateur  
Clôture et paiement des droits simples: mardi 27 mars 2018 à 18h00.

### 3.8 Durée des courses :

Suivant le timing en annexe.

Ce timing est informatif. Il fait partie du présent règlement, si besoin, pendant la durée de la course, il peut être modifié par le Collège des Commissaires Sportifs, sur proposition du Directeur de la Compétition.

### 3.9 Vérifications sportives :

Voir timing en annexe.

Lieu : Paddock F1 – Hospitality Kronos.

Tous les concurrents et pilotes doivent être en conformité avec les dispositions de l'annexe L du Code Sportif International 2018 émis par la FIA en ce qui concerne : leurs licences - le contrôle médical - le casque et les vêtements de protection. Les licences doivent être valables pour l'année en cours et être au moins du type FIA International D3.

Attention : les pilotes étrangers doivent être en possession d'une attestation de leurs fédérations les autorisant à participer à la compétition.

Les concurrents et pilotes ne peuvent pas faire l'objet d'une suspension de licence.

Si vous êtes impliqué dans un incident, veuillez ne pas quitter le circuit sans autorisation des officiels de la compétition.

Les demandes de dérogations justifiées doivent être adressées par mail au directeur de la compétition (laurent@kronosevents.be) et sont sous réserve d'acceptation du Collège des Commissaires Sportifs.



3.10 Vérifications techniques : voir timing en annexe

Lieu : Pit F1, box 1 & 2 et Paddocks en fonction des séries.

Les prescriptions de sécurité applicables en Belgique seront d'application, à savoir :

- Equipements et système FHR des pilotes homologués aux normes FIA 2018.
- Equipements des voitures (sièges, ceintures, extincteur, réservoir à essence, ...)

Les demandes de dérogations justifiées doivent être adressées par mail au directeur de la compétition (laurent@kronosevents.be) et sont sous réserve d'acceptation du Collège des Commissaires Sportifs.

3.11 Tableau d'affichage officiel : Paddock F1, Local 115

3.12 Briefings : voir timing en annexe

PREVOIR UN STYLO.

Les briefings des séries annexes auront lieu dans la salle de conférence 1<sup>er</sup> étage, bâtiment F1 (local 132).

3.13 Essence :

Les concurrents devront suivre la note explicative de la procédure de ravitaillement, les concurrents ne sont pas autorisés à ravitailler devant leurs stands respectifs.

Les concurrents sont responsables de la gestion de leurs ravitaillements, le service de refueling sera ouvert pendant toute la durée de la compétition

Pendant la course 'Fun Cup', le ravitaillement est libre, il peut être fait à n'importe quel moment, pendant ou en dehors des fenêtres de changement de pilote obligatoire.

3.14 Pit Window VW Fun Cup:

Il y aura des fenêtres 'Pit Window' toutes les 40 minutes, ouverture 13 minutes avant et fermeture 13 minutes après. Chaque fenêtre aura donc une durée de 26 minutes.

Le changement de pilote au volant est obligatoire pendant cette fenêtre. Il est interdit de faire des doubles relais.

3.15 Parc fermé

Dans le préau sous le paddock Rouge. Pour la VW Fun Cup, le parc fermé aura lieu dans la Pitlane F1 ou sur la piste.

3.16 Distribution des pneumatiques.

Il y aura un espace technique « Hankook », Paddock VW Fun Cup.

En European VW Fun Cup et Fun Cup France, l'utilisation des pneus de la marque Hankook fournis exclusivement par Kronos Events est obligatoire. Les pneus devront en tout temps être marqués par Kronos. La marque « K » devra être visible en tout temps.





<u>4.6 Service de chronométrage:</u>	Christian GEGUEN	Lic. FFSA 9258
<u>4.7 Commissaires de piste :</u> Chef de file :	RACB Track Marshals Christian MONBALLIN	Lic. RACB 2415
<u>4.8 Commissaires de stands :</u> Chef de File :	CNCS Bernard DENOLF	Lic. RACB 3497
<u>4.9 Sécurité :</u>	Johan AERTS	Lic. RACB 1709
<u>4.10 Relations Concurrents :</u>	Michel De BACKER	Lic. RACB 2930

### **Article 5. Timing de la compétition.**

La compétition commence avec les vérifications techniques et/ou sportives et se termine à l'expiration d'un des délais les plus tardifs suivants :

- délai de réclamation ou d'appel ou fin de l'audition ;
- fin des vérifications sportives et/ou techniques entreprises en conformité avec le code.

5.1 Départ des courses : Les procédures de départ seront données lors du briefing.

5.2 Ouverture du paddock.

Le jeudi 29 mars 2018 à partir de 19h00.

### **Article 6. Laissez-passer – Cartes de Fonction.**

Ces documents seront remis et/ou mis à la disposition de chaque responsable et/ou coordinateur de la série qui sera chargé de les faire parvenir aux concurrents et pilotes.

### **Article 7. Assurance.**

L'organisateur a souscrit une assurance en conformité avec les dispositions de Loi en vigueur en la matière.  
Numéro de la police : 730.261.439 AXA

### **Article 8. Divers.**

8.1 La présentation des sanctions ou informations de la Direction de Course envers les pilotes au volant se fera devant la direction de course, pitlane F1. Pendant les premiers tours d'essais libres, l'emplacement exact de la Direction de course sera montré aux pilotes. Les sanctions seront diffusées via le réseau des écrans sur les pages de classement.

8.2 Le directeur de course, en consultation avec un membre du Collège des Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'infliger comme pénalité un « Drive Through » en lieu et place d'une autre pénalité prévue ou non au tableau des pénalités. Toute autre décision et/ou sanction sera laissée à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs.

8.3 Droit de réclamation :

Le montant du droit de réclamation fixé par le RACB Sport : 500 €

Droits d'appel :

Le montant du droit d'appel national pour les séries nationales (RACB Sport) : 2.000 €

Le montant du droit d'appel international (FIA) : 6.000€



8.4 Aucune récompense autre que celles prévues avec les coupes et trophées des cérémonies de podium ne sera attribuée.

#### 8.5 Voitures Guest et équipages

Des voitures Corporate pourront être acceptées sur demande, elles pourront déroger aux règles du temps de conduite des équipages. Les demandes devront être approuvées par le Promoteur en concertation avec le RACB Sport.

#### 8.6 Communications Radio

Toute communication de type radio, téléphone, CB ou autre moyen de technologie entre le pilote au volant et le team sera interdite pendant toute la durée de la compétition. Le non-respect de cette règle sera pénalisé d'une mise hors course immédiate de la voiture et d'une pénalité de 1.000€ pour le pilote pris en infraction.

### **RESPECTEZ LES COMMISSAIRES ET SOYEZ « FAIR PLAY », VOUS Y GAGNEREZ TOUS**

Le présent règlement a été approuvé par le RACB Sport. Numéro Visa : C-S-FFF-001 (20/03/2018)